

COMPTE RENDU DE RÉUNION

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Direction de l'eau,
des milieux et des paysages

Dossier suivi par :
Astrid PICHODO

N/réf. : MB/AP/MB
PJ : 1

Date :9 juillet 2013
Heure de début : ...14 h 30
Heure de fin :17 h 00
Lieu :Centre administratif
Jean Monnet

Objet : Réunion de bureau de la commission locale de l'eau (CLE)

Présents : (Confère liste d'émargement)

Monsieur Marc BERNIER (Président de la commission locale de l'eau) ouvre la séance et présente les points à l'ordre du jour.

Le diaporama de la réunion est disponible sur le site internet du SAGE (rubrique : CLE/réunions du bureau de la CLE).

1. Informations sur la consultation du projet de SAGE

Réunions d'information

Monsieur Marc BERNIER présente le bilan des réunions d'information organisées les 20 et 27 juin dans le cadre de la consultation sur le projet de SAGE.

Le retour sur ces réunions est positif. La participation a été importante et les échanges intéressants.

Les membres du bureau soulignent l'intérêt d'organiser ce type de réunions à destination des élus pour informer, de façon simple et pédagogique, et faire connaître le SAGE.

Madame Astrid PICHODO (Conseil général de la Mayenne) présente la synthèse des sujets abordés lors de ces réunions.

Procédure de consultation et d'enquête publique

Monsieur Marc BERNIER souligne qu'il est important que la CLE puisse valider le projet de SAGE avant les élections municipales de 2014.

Monsieur Bernard BELLIER (Association des riverains de la Jouanne et du Vicoin) s'interroge sur la nécessité de soumettre le projet de SAGE à l'autorité environnementale compte-tenu du fait que les services de l'État ont participé à son élaboration.

Centre administratif Jean Monnet
BP 1429
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 59 96 05
☎ 02 43 59 96 38
✉ sage.mayenne@cg53.fr

www.sagemayenne.org

Monsieur Cyril DEMEUSY (MISE de la Mayenne) précise que l'avis de l'autorité environnementale concerne la portée environnementale du projet de SAGE et non son contenu. Cet avis, signé par le Préfet, est préparé par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Il est souligné la difficulté de mobiliser la population lors des enquêtes publiques sur des dossiers techniques tels que le projet de SAGE.

Madame Régine BRUNY rappelle l'importance de cette démarche pour l'association et la sensibilisation de la population.

L'ensemble du dossier d'enquête publique sera mis en ligne sur le site Internet du SAGE.

Madame Astrid PICHODO indique que les 291 communes du bassin devront être informées de la procédure d'enquête et disposer de l'ensemble des documents.

La prochaine réunion du bureau de la CLE est fixée au mercredi 23 octobre (matin). Elle permettra de dresser le bilan de la consultation et de préparer l'enquête publique.

2. Tableau de bord de suivi

Madame Astrid PICHODO présente l'organisation des données et des indicateurs du SAGE.

Il est proposé d'organiser le tableau de bord autour des 9 objectifs du projet de SAGE et des fiches « indicateurs – tableau de bord ».

Le travail déjà mené sur les indicateurs dans le cadre du suivi du premier SAGE sera valorisé étant donné qu'une partie des indicateurs sont identiques.

L'objectif est de pouvoir mettre à disposition des membres de la CLE et du public un tableau de bord mis à jour annuellement.

Monsieur Marc BERNIER souligne que le tableau de bord doit prendre en compte les travaux menés pour l'évaluation du SDAGE puisque le projet de SAGE suit le SDAGE.

Madame Régine BRUNY aurait souhaité que le projet de SAGE aille plus loin que le SDAGE.

Monsieur Cyril DEMEUSY indique que le cadre de travail est le SDAGE. Le SAGE n'a pas vocation à aller plus loin que le SDAGE en traitant de nouvelles thématiques. Le SAGE doit apprécier où porter les efforts sur les thèmes ciblés. Ainsi, le projet de SAGE identifie les secteurs à forte densité de plans d'eau ou précise les mesures de protection des zones humides dans les documents d'urbanisme.

3. Site Internet du SAGE

Madame Astrid PICHODO présente les objectifs de la refonte du site et la proposition de contenu du futur site Internet. Ces éléments ont été repris dans un cahier des charges pour la consultation de prestataires.

Il est proposé d'organiser la consultation des prestataires entre septembre et octobre 2013. Ainsi, les différentes propositions pourront être analysées en réunion de bureau, le 23 octobre.

Monsieur Bernard BELLIER souligne que l'accès au site Internet doit pouvoir se faire à partir d'autres mots que « SAGE Mayenne » que le grand public ne connaît pas forcément.

Le référencement des pages du site permettra aux internautes d'arriver sur le site Internet avec des mots clé tels que « gestion de l'eau », « économies d'eau », Ce référencement existe déjà sur les pages du site actuel.

La mise à jour du site Internet (actualités, lettres web, ...) sera réalisée par l'animation du SAGE.

Madame Régine BRUNY indique qu'il serait intéressant d'ajouter des liens vers le site du SDAGE Loire-Bretagne.

4. Dossiers pour avis

Madame Régine BRUNY s'interroge sur la prise en compte des avis émis par le bureau concernant les dossiers pour lesquels les délais de consultation sont passés.

Pour les dossiers nécessitant une réponse avant leur passage en bureau, Madame Astrid PICHODO indique qu'un avis est envoyé aux services instructeurs sur la base de l'analyse technique du projet. Le courrier précise que l'avis est émis sous réserve de sa confirmation par le bureau. Si besoin, un second courrier est envoyé aux services après passage en bureau.

2 dossiers concernent des projets élaborés à une échelle régionale ou de bassin :

- *Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) 2014-2019*

Madame Astrid PICHODO précise que la CLE est invitée à vérifier l'adéquation du projet avec le bassin et à exprimer ses attentes et ses souhaits éventuels d'implication dans la mise en œuvre du PLAGEPOMI.

Monsieur Bernard BELLIER fait part du désaccord de l'association des riverains de la Jouanne et du Vicoin sur les actions proposées dans ce plan de gestion.

Observations sur le projet de PLAGEPOMI

Les enjeux et orientations présentés dans le projet de PLAGEPOMI sont cohérents avec le projet de SAGE concernant la restauration de la migration piscicole sur le bassin de la Mayenne.

Il est proposé de faire part au comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) des observations issues de l'analyse du dossier. Ces observations concernent notamment l'importance d'associer les structures de bassin aux actions en faveur de la restauration de la continuité écologique et la nécessité d'adapter les interventions au cas par cas en tenant compte des usages.

- *Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Basse-Normandie*

Monsieur Cyril DEMEUSY précise qu'il s'agit d'un outil de connaissance pour l'intégration de la trame verte et bleue à l'échelle locale.

Monsieur Jean BARREAU (Chambre d'agriculture de la Mayenne) souligne que les documents d'urbanisme doivent prendre en compte le schéma régional.

Avis favorable avec 3 abstentions

6 dossiers ont été soumis pour avis à la CLE dans le cadre des consultations menées par l'État en lien avec des procédures administratives :

- *Exploitation, après extension, d'un élevage avicole de 69 300 animaux-équivalents à SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIÈRES*

Madame Régine BRUNY souhaiterait que la CLE soit informée en cas de changement de mode d'alimentation d'eau et demande que la plateforme de compostage soit construite en même temps que les bâtiments d'élevage.

Monsieur Christophe BÉCHU (Syndicat du bassin de l'Ernée) indique que, pour des projets de cette taille, les services de l'État s'assurent de la mise en place et du suivi des différents points présentés dans les dossiers.

Monsieur Marc BERNIER rappelle que l'avis du bureau doit porter sur la conformité du dossier par rapport au SAGE.

Il est précisé que le dossier soumis à l'avis de la CLE est conforme au SAGE.

Avis favorable avec 1 abstention

- *Projet d'exploitation d'un parc de 11 éoliennes au sein de la zone de développement éolien (ZDE) de CHATEAU-GONTER-MESLAY-GREZ*

Avis favorable

- *Projet d'exploitation d'un parc de 5 éoliennes sur la commune de SAINT-JULIEN-DU-TERROUX*

Avis favorable

- *Exploitation d'une unité de panification et de fabrication de pâtisserie à LOUVERNÉ*

La consommation d'eau prévisionnelle est importante. Toutefois, elle est à mettre en perspective au regard de l'activité du site ; la production agro-alimentaire nécessite des volumes d'eau relativement importants.

Avis favorable

- *Projet d'arrêté relatif à la délimitation de la zone de protection du bassin d'alimentation du captage d'eau potable sur la Colmont à GORRON*

Avis favorable

- *Projet d'arrêté relatif à la mise en distribution d'eau potable du syndicat des eaux de l'Anxure et de la Perche*

Avis favorable

Dans le cadre de son 10^{ème} programme, l'Agence de l'eau sollicite un avis de la CLE sur les projets de contrats territoriaux. Ainsi, 1 projet de contrat territorial a été soumis pour avis par le SIVU AEP de BARENTON :

- *contrat territorial sur le bassin d'alimentation du captage d'eau potable de l'Ermitage*

Madame Régine BRUNY souligne l'importance de mettre en place un suivi des actions menées.

Avis favorable

5. Informations diverses

L'identification des frayères et des zones de croissance ou d'alimentation piscicole est en cours dans le département du Maine-et-Loire. Une phase de concertation sur le projet d'inventaire a été menée entre avril et mai 2013 avant la consultation réglementaire. La rivière la Mayenne et deux de ces affluents sont concernés par cette identification.

Monsieur Jean POIRRIER (Fédération de pêche de la Mayenne) précise que le projet d'inventaire des frayères du département de la Mayenne a été présenté au Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) en juin dernier.

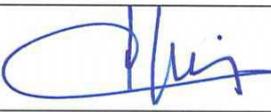
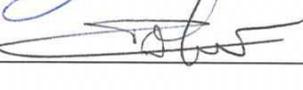
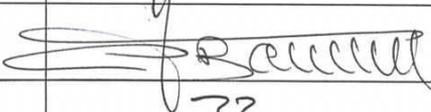
Madame Véronique RIOU indique que les résultats concernant l'enquête sur l'eau et les changements climatiques menée auprès des SAGE du Grand Ouest ont été publiés. Il est proposé de transmettre cette étude aux membres du bureau.

le Président de la commission locale de l'eau,



Marc BERNIER

Commission locale de l'eau du bassin de la Mayenne - Réunion du bureau du 9 juillet 2013

1 ^{er} collège	Monsieur PERRIER Michel Conseiller régional des Pays-de-la-Loire	Excusé
	Monsieur Marc BERNIER Conseiller général de la Mayenne Président de la CLE	
	Madame Nicole BOUILLON Conseillère générale de la Mayenne	Excusée
	Monsieur Robert LOQUET Conseiller général de l'Orne	
	Monsieur Jean-Claude FONT Maire de COMMER	
	Monsieur Gaël de CHEFFONTAINES Adjoint au maire de FROMENTIÈRES	
	Monsieur Daniel DURAND Maire de COUTERNE	
	Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET Parc naturel régional Normandie-Maine	
	Monsieur Alain BAGOUET SIAEP du Segréen	
	Monsieur Christophe BÉCHU Syndicat du bassin de l'Ernée	
	Monsieur Roger MAROT Syndicat du bassin de la Jouanne	
	Monsieur Joseph GUILBAUD Syndicat de bassin du Vicoin	
2 ^{ème} collège	Monsieur Jean BARREAU Chambre d'agriculture de la Mayenne	
	Monsieur Bernard BELLIER Association des riverains de la Jouanne et du Vicoin	BS
	Madame Régine BRUNY Sauvegarde de l'Anjou	R Bruny
	Monsieur Louis GESLIN UDAF de la Mayenne	Excusé
	Monsieur Olivier PÉAN Union départementale des intérêts aquatiques et piscicoles de l'Orne	Excusé
	Monsieur Jean POIRIER Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	
3 ^{ème} Collège	Agence de l'eau Loire-Bretagne Monsieur Thierry GENETTAIS	Excusé
	DREAL des Pays-de-la-Loire Monsieur Jean-Marie QUÉMÈNER	
	ONEMA Monsieur Olivier LEROYER	Excusé
	MISE de la Mayenne Monsieur Cyril DEMEUSY ou Madame Christine CADILLON	
	MISE de l'Orne Monsieur Daniel BECK	Excusé
	MISE de Maine-et-Loire Monsieur Marc ANDRÉ	